

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate : 2 mars 2021

Le Bureau de santé rappelle au public les mesures d'auto-isolément renforcées en lien avec la COVID-19

NIPISSING ET PARRY SOUND (ONTARIO) – Le Bureau de santé du district de North Bay-Parry Sound (Bureau de santé) aimerait rappeler au public les mesures d'auto-isolément renforcées du ministère de la Santé de l'Ontario devant être respectées même en présence d'un seul symptôme de la COVID-19. Les mesures d'auto-isolément renforcées ont été imposées en réponse à la situation en évolution concernant les variants préoccupants (VP) de la COVID-19 dans la province.

Les directives de la province exigent maintenant que les personnes qui présentent des symptômes s'isolent à la maison jusqu'à ce qu'une des situations suivantes se présente :

- elles reçoivent un résultat négatif au test de la COVID-19 OU
- elles reçoivent un autre diagnostic d'un professionnel de la santé OU
- 10 jours se sont écoulés depuis l'apparition de leurs symptômes et elles se sentent mieux.

Lorsqu'une personne qui présente des symptômes s'isole, tous les membres du ménage, tant les adultes que les enfants doivent rester à la maison, même s'ils ne présentent pas de symptômes de la COVID-19. Il est recommandé que la personne qui a des symptômes s'auto-isole à l'écart des autres membres du ménage, si possible. Si cette personne choisit de ne pas passer un test de la COVID-19, tous les contacts du ménage doivent s'auto-isoler pendant 14 jours suivant leur dernier contact avec la personne pendant sa période d'isolement.

Par exemple, si vous n'avez pas de symptômes de la COVID-19, mais que vous vous auto-isolez avec une personne qui en présente et qui choisit de ne pas passer un test de la COVID-19, vous devrez vous auto-isoler pendant une période supplémentaire de 14 jours après la fin de sa période d'isolement de 10 jours.

« Ces mesures d'auto-isolément renforcées ont été imposées en raison du nombre croissant de cas confirmés de variants préoccupants de la COVID-19 en Ontario et nous en comptons également un grand nombre dans notre district, ajoute le Dr Jim Chirico, médecin hygiéniste. Les VP sont très contagieux; ainsi, le renforcement des mesures d'auto-isolément contribuera à réduire les répercussions de cette situation sur nos hôpitaux et notre système de soins de santé. »

Si vous pensez avoir des symptômes de la COVID-19 ou avoir été en contact étroit avec une personne qui a la COVID-19, isolez-vous et utilisez l'[Outil d'auto-évaluation de l'Ontario](#) pour voir si vous avez besoin de soins. Si vous avez besoin d'aide, appelez votre fournisseur de soins de santé ou le Bureau de santé au [1 800 563-2808](tel:18005632808). Si vous avez des symptômes graves, comme de la difficulté à respirer, composez le 911 et mentionnez vos symptômes.

Visitez le [site Web du gouvernement de l'Ontario](#) pour en savoir plus sur la façon dont la province continue à protéger les Ontariens et les Ontariennes contre la COVID-19. Pour en savoir plus sur la COVID-19, visitez myhealthunit.ca/COVID-19.

-30-

Demandes des médias :

Catherine Levac-Lafond, coordonnatrice bilingue des relations avec les médias

Tél. : [705 474-1400](tel:7054741400), poste 5221, ou [1 800 563-2808](tel:18005632808)

Courriel : communications@healthunit.ca